



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE-SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

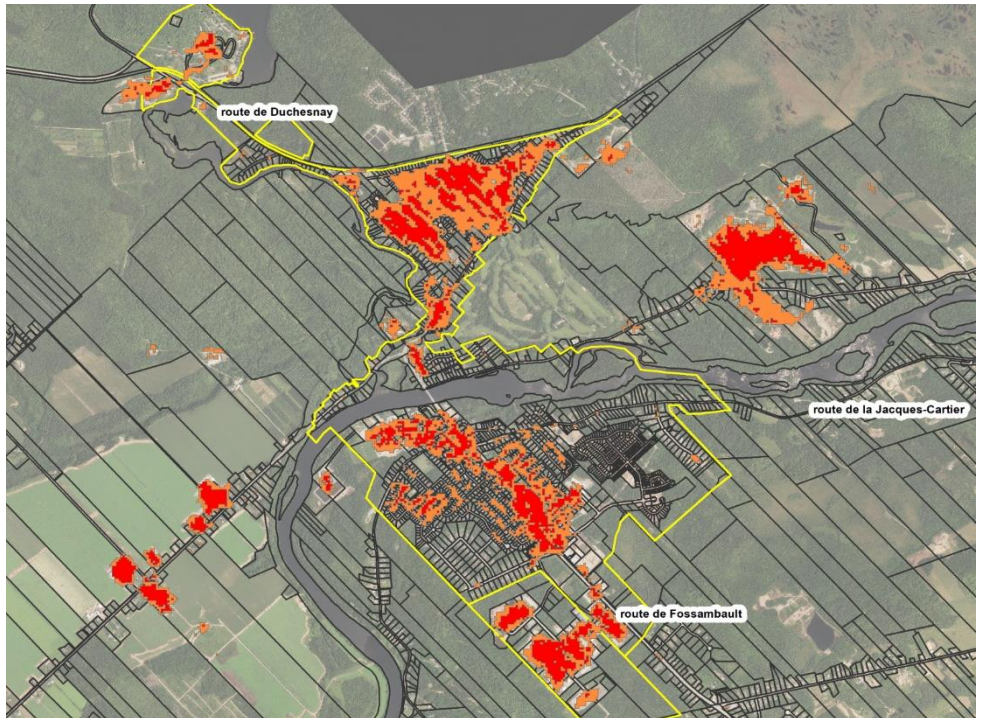
Est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier aux personnes concernées par le **projet de Règlement numéro APR-338-2023 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 1258-2014 afin d'identifier le territoire sujet aux îlots de chaleur urbains et décrire toute mesure permettant d'atténuer ce phénomène :**

QUE le conseil, lors de la séance ordinaire tenue le 27 novembre 2023, a adopté le projet de règlement identifié ci-dessus;

QUE le projet de règlement se résume ainsi :

Les modifications apportées au *Plan d'urbanisme* sont conçues pour se conformer aux récents amendements à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par le projet de loi 67, sanctionné en 2021 par le gouvernement du Québec. Il prévoit que les municipalités du Québec sont tenues, avant le 25 mars 2024, de procéder à des modifications de leur plan d'urbanisme visant à identifier toute partie du territoire municipal peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

Plus précisément, le projet de règlement intègre au plan d'urbanisme une carte identifiant les îlots de chaleur urbains présents sur le territoire catherinois. De plus, il définit un objectif stratégique en matière de planification territoriale, ainsi que des moyens concrets de sa mise en œuvre, dans le cadre de l'orientation stratégique 5 intitulée « *Protection de l'environnement et mise en valeur des paysages naturels et bâtis dans une perspective de développement durable* ». Les changements proposés contribueront ainsi à atténuer le phénomène des îlots de chaleur urbains;



QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au Service du greffe situé au 2, rue Laurier, aux heures de bureau soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Toutefois nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site Internet de la Ville au <https://www.villescjc.com/citoyens/services-municipaux/greffe/reglements-municipaux-en-vigueur-et-les-reglements-en-processus-dadoption>;

QU'une consultation publique sur ce projet de règlement aura lieu à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert le **lundi 15 janvier 2024 à 19 h**, au cours de laquelle seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus lors de cette assemblée.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 6 décembre 2023.

Mélanie Côté
Assistante-greffière